

L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD (éditeurs scientifiques), 2010.
Actes du colloque « Savanes africaines en développement :
innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun.
Prasac, N'Djaména, Tchad ; Cirad, Montpellier, France, cédérom.

Atouts et limites des incitations économiques des producteurs de coton du Cameroun et de Centrafrique pour promouvoir la qualité de la fibre

David KADEKOY-TIGAGUE*, Denis Pompidou FOLEFACK**, Emmanuel
MBETID-BESSANE***, Michel HAVARD****

*Centre international pour la recherche agricole orientée vers le développement, ICRA, BP 122,
Lakouanga, Bangui, République centrafricaine kadekoy@yahoo.fr

**Institut de recherche agricole pour le développement, IRAD, BP 2067/2123, Yaoundé,
Cameroun

*** Université de Bangui, Avenue des martyrs, BP 1450, Bangui République centrafricaine

****UMR Innovation - Cirad, Avenue Agropolis, F 34398 Montpellier, France

Résumé — Les crises successives du marché mondial du coton affectent les filières cotonnières du Cameroun et de Centrafrique. Pour surmonter ces crises, les sociétés cotonnières de ces pays misent, entre autres, sur l'amélioration de la qualité de la fibre du coton à l'aide d'incitations économiques dont les atouts et les limites sont analysés dans cette communication. Cette dernière s'appuie sur des études réalisées entre 2005 et 2007 sur les dynamiques au sein de la production et de la transformation primaire du coton. Globalement, les producteurs estiment que certaines pratiques (mobilisation de main-d'œuvre) pour améliorer la qualité du coton-graine (récolte soignée) et certaines modalités d'application des règles (décote, classement) pour bénéficier des incitations économiques (prix plus élevé) les découragent. De plus, les conditions économiques défavorables (faible prix d'achat du coton-graine, coût élevé des intrants) et certaines pratiques (ramassage et paiement tardif du coton-graine) sont perçues comme des incitations négatives, ayant entraîné l'abandon du coton par 36 % des exploitants au Cameroun et 75 % en Centrafrique ces dernières années. Dans un tel contexte, ces incitations sont insuffisantes pour le maintien des filières. D'autres mesures sont indispensables, telles l'amélioration des relations entre producteurs, organisations de producteurs (OP) et sociétés cotonnières, la facilitation de l'accès aux intrants, l'enlèvement et le paiement du coton-graine à temps, l'octroi par les Etats de subventions pour soutenir ces filières, l'appui-conseil aux exploitations agricoles et le renforcement des capacités des OP.

Abstract — Strengths and weakness of economic incentives to promote fibre quality for cotton producers in Cameroon and the Central African Republic (CAR). The successive world market cotton crises have affected the cotton sectors in Cameroon and the CAR. To overcome these crises, the cotton companies in these countries have focused on improving the quality of cotton fibre, with the help of economic incentives. The strengths and weakness of this approach are analyzed in this paper. The latter is based on studies carried out between 2005 and 2007 on the dynamics of production and the primary processing of cotton. Overall, producers consider that some practices (mobilizing labour) to improve seed cotton quality (carefully harvested) and certain methods of applying rules (reduction, classification) that benefit from economic incentives (higher price) are actually a disincentive. Furthermore, unfavourable economic conditions (low purchase price of seed cotton, high input costs) and certain practices (late collection and payment of seed cotton) are perceived as negative incentives, which have led to the 36 % drop in the number of cotton producers in Cameroon and 75 % in the CAR in recent years. In this context, the economic incentives are insufficient for maintaining the sector. Other measures are indispensable, such as improving the relations between farmers, farmer organizations and cotton companies, facilitating access to pesticides, prompt collection and payment of seed cotton, state subsidies to support these sectors, advisory support to farmers and strengthening the capacity of farmer organizations.

Introduction

Au vingtième siècle, le coton a façonné le paysage agraire, a structuré la zone des savanes d'Afrique centrale (Cameroun, Centrafrique, Tchad) et a contribué à l'amélioration du bien-être des populations rurales de cette zone et à la croissance économique de ces pays. Il génère des recettes fiscales pour les Etats, assure une part importante des revenus monétaires des producteurs, et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire (Mbétid-Bessane *et al.*, 2006). La culture cotonnière mobilise les producteurs, artisans ruraux, industries, transporteurs, etc. Elle est à la fois source de nourriture et de fibre, les graines de coton et les sous-produits sont généralement consommés localement (huile alimentaire, savon, tourteau, etc.) et la fibre est utilisée dans l'industrie textile (Estur, 2006).

En Centrafrique, jusqu'en 2001-2002, le coton était cultivée par 114 000 paysans, soit 74 % des exploitations agricoles en zone cotonnière (Kadékoï-Tigagué, 2007). En 1998, la filière a contribué à environ 54 % à la valeur des exportations agricoles, distribué 5,3 milliards F CFA aux producteurs, 2,1 milliards F CFA d'impôts et taxes à l'Etat (4 % des recettes fiscales), 824 millions F CFA de frais bancaires, 1,8 milliard F CFA aux transporteurs, et 540 millions F CFA à plus de 1 000 employés permanents et temporaires. La filière a contribué aussi à l'augmentation des productions vivrières grâce aux arrières effets des engrais épandus sur le coton, l'entretien d'environ 4 000 km de pistes, la structuration des organisations de producteurs (OP), et l'allocation des ristournes permettant aux bénéficiaires de financer les infrastructures sociales (écoles, forages, etc.). Cette culture a permis la diffusion de la traction animale, des intrants agricoles (engrais, insecticides, herbicides), des techniques culturales (semis en ligne, sarclages mécaniques), etc.

Au Cameroun, le coton, moteur de l'économie dans la partie septentrionale du pays, constitue la principale source de revenus des 350 000 producteurs (30-40 milliards de F CFA/an). Il facilite l'accès aux crédits intrants et équipements, à l'alimentation et aux soins du bétail et aux travaux (transport, labour, sarclage) dans l'exploitation familiale. La filière emploie environ 1 800 permanents et des saisonniers dans l'encadrement, la transformation du coton-graine et la commercialisation des produits. Elle contribue à la réhabilitation d'environ 9 000 km de pistes, l'octroi de crédits pour les intrants des vivriers (environ 3 milliards F CFA/an) et pour le développement de l'élevage intégré à l'exploitation (30-50 millions de F CFA/an). Elle est à l'origine de la création de l'organisation des producteurs de coton du Cameroun (OPCC).

Mais, depuis une vingtaine d'années, les filières cotonnières d'Afrique centrale évoluent dans un environnement défavorable caractérisé par des crises successives du marché international (Mbétid-Bessane *et al.*, 2006 ; Kossoumna et Havard, 2006). Ainsi, la baisse des cours mondiaux du coton et les dysfonctionnements internes des sociétés cotonnières, ont mis à mal ces filières (Hugon, 1994 et 2002), dont le maintien et la compétitivité restent posées. Face à cela, les sociétés cotonnières, approvisionnant les industries textiles devenant plus exigeantes pour la qualité des fibres et tenant à fidéliser leur clientèle ont mis en place des incitations économiques (prix), des services liés (crédit, commercialisation, appui-conseil), et des règles (modalités de paiement, classement, décote, motivations, sanctions) pour amener les producteurs à améliorer la qualité du coton-graine et donc de la fibre. Ces incitations se traduisent pour les producteurs et les OP par des modifications dans l'organisation de la production et du travail au sein des exploitations et dans les relations producteurs – OP – sociétés cotonnières (fixation prix, approvisionnement intrants, enlèvement, classement et paiement de la production) qui influencent positivement ou négativement la qualité du coton-graine. L'objectif de cette communication est d'analyser, sur le plan de la production et des usines, les atouts et les limites de ces incitations économiques des producteurs sur la qualité de la fibre.

Méthodologie

L'étude se base sur une synthèse des travaux sur les segments production et transformation primaire de coton réalisés entre 2005 et 2007, dans le cadre du Pôle de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac). Les données sont collectées par enquête auprès des OP dans les terroirs du Prasac de Centrafrique (Ngouyali, Ngoumbélé) et du Cameroun (Mafa Kilda, Mowo), par des entretiens avec les sociétés cotonnières (Cellule coton, Sodécoton), et des recherches documentaires. Elles concernent les quantités de coton commercialisées par qualité, les prix d'achat, l'organisation des marchés, la présentation des incitations économiques et des mécanismes, services, règles en appui à leur mise en œuvre, et l'analyse des pratiques paysannes nécessaires pour bénéficier de ces incitations.

Le concept des mécanismes d'incitation est une théorie économique qui fait partie de la théorie des jeux. Son objectif est de déterminer les institutions – publiques, de marché ou mixtes – les plus efficaces pour amener les agents à une interaction optimale. Il analyse le fonctionnement et l'émergence des marchés et des institutions économiques, en fonction de l'intérêt des créateurs. Il tient compte des asymétries d'information, en particulier les situations dans lesquelles les transactions risquent de ne pas se faire, ou de se faire à un prix qui ne serait pas socialement optimal. Cette théorie montre que l'allocation optimale des biens entre les agents peut se faire grâce à des marchés et à la mise en place de mécanismes institutionnels d'incitation. Les mécanismes d'incitation sont les stratégies ou moyens (brevets ; licences ; prix ; prime ; subvention ; etc.) définis par les institutions afin d'amener les agents économiques à améliorer leur production. Ceux mobilisés dans les filières sont les prix, les ristournes, les crédits et subventions, les primes, les appui-conseils, les règles à suivre stipulés dans des contrats, l'accès à un service, etc.

Résultats et discussions

Incitations économiques des producteurs pour améliorer la qualité du coton-graine

La qualité du coton-graine est déterminée en fonction de sa teneur en impuretés et celle de la fibre en fonction de sa longueur (standard). L'opération d'égrenage effectuée dans les usines permet de séparer la fibre de coton (coton-fibre) de la graine. Les sociétés cotonnières, en Centrafrique et au Cameroun, classent le coton en trois qualités : (i) le premier choix est un coton blanc, sans impuretés ni mélanges avec des corps étrangers (quartiers d'orange, capsules immatures et parasitées, débris végétaux), bien sec (humidité inférieure à 10 %) ; (ii) le deuxième choix est un coton légèrement blanc, un peu jauni sous l'effet de l'humidité, mais dont la qualité est améliorée par le tri pour le débarrasser des quartiers d'orange, des capsules immatures, des capsules parasitées et d'autres débris ; et (iii) le troisième choix est un coton jaune mal trié qui comporte plus de 15 % d'impuretés.

La commercialisation du coton-graine associe la société cotonnière et les producteurs. Ces derniers sont donc concernés par le prix d'achat du coton-graine fixé par un comité paritaire, en se basant sur le calcul du prix minimum garanti. En 1999, le gouvernement centrafricain a instauré la flexibilité des prix du coton-graine et a mis en place un comité paritaire, composé de 16 représentants, à part égale entre l'Etat (ministères de l'Agriculture, de l'élevage, des finances et du plan), les producteurs et la société cotonnière, pour la détermination des prix d'achat du coton-graine (Kadékoï-Tigagué, 2007). Pratiquement, cette détermination est faite par un groupe restreint qui l'annonce avant le démarrage de la campagne au comité sans aucune discussion réelle avec les représentants des producteurs. Ce prix d'achat vise à garantir aux producteurs une rémunération minimale journalière de la main-d'œuvre de 500 F CFA, une couverture du coût des intrants agricoles, un amortissement de l'outillage agricole, et une marge pour imprévu de 10 %. Au Cameroun, entre 1952 et 1989, un prix minimum est fixé et un fonds de stabilisation est mis en place, entre 1990 et 2002, ce prix minimum est accompagné d'un mécanisme de stabilisation, et depuis 2002, les modalités de vente du coton ont été modifiées. Au début de chaque campagne cotonnière, la Société de développement du coton (Sodécoton) et l'OPCC fixent les prix d'achat du coton-graine et des intrants. L'OPCC contribue respectivement à environ 12 % et 12,5 % aux prix d'achat de coton-graine de 1^e et 2^e qualité au Cameroun.

En vue d'encourager les producteurs à améliorer la qualité de leur coton-graine, le prix d'achat est accompagné d'autres mesures incitatives, différentes entre la Centrafrique et le Cameroun (tableau I) : la prime de précocité pour le coton-graine récolté et vendu entre décembre et janvier, la prime de collecte si toute la production des OP est évacuée à partir d'un même centre d'achat, la prime de qualité pour le classement du coton-graine effectué par les responsables des OP, le fonds de contrepartie (ristourne) pour le service de commercialisation assuré par les membres des OP.

Les différentiels de prix par qualité de coton-graine sont plus importants en Centrafrique qu'au Cameroun où, à partir de la campagne 2007-2008, la qualité et donc le prix d'achat du coton-graine sont déterminés après l'égrenage du coton-graine et le classement de la fibre. Ces différentiels montrent les avantages à tirer si les producteurs améliorent la qualité du coton-graine. Néanmoins, les producteurs estiment que le niveau de ces mesures incitatives reste en deçà des efforts consentis pour améliorer la qualité du coton-graine et pour organiser la commercialisation du coton. Une étude plus approfondie pourrait permettre de mieux apprécier à quel niveau les prix fixés paieraient les efforts des producteurs pour assurer une meilleure qualité du coton-graine.

Tableau I. Synthèse des incitations économiques des producteurs de coton.

Stratégies d'incitation économique	Centrafrique	Cameroun
Organisation de marchés autogérés (MAG)	Oui	Oui
Prix d'achat coton 1 ^{er} choix (F CFA/kg)	150	185
Prix d'achat coton 2 ^e choix (F CFA/kg)	105	175
Prix d'achat coton 3 ^e choix (F CFA/kg)	75	170
Prime de précocité (F CFA/kg)	5	-
Prime de collecte (F CFA/kg)	-	5
Prime de qualité (F CFA/kg)	-	5
Ristourne (F CFA/kg)	4,27*	-
Subvention des intrants par l'Etat	Oui	Oui
Crédit intrants	Oui	Oui

Légende : * dont 1 F CFA/kg pour la rémunération du suivi de la campagne par le Délégué technique du groupement (interlocuteur entre l'OP et la société cotonnière chargé du suivi des exploitations et de la collecte des données techniques sur la culture de coton) et 3,27 F CFA/kg pour les opérations de collecte primaire au profit de l'OP.

Source : Sodécoton, 2008 ; Cellule coton, 2008.

Mécanismes, services et règles en appui aux incitations économiques

Promotion des techniques culturales appropriées

Les recommandations techniques aux producteurs visaient à les inciter à accroître la production et à améliorer la qualité du coton-graine : date optimale de semis, sarclages précoces et réguliers, fertilisation et protection phytosanitaire ; etc. En effet, le semis à bonne date couplée avec la fertilisation minérale permet de produire des capsules d'un poids moyen capsulaire supérieur à 4 grammes et à accroître le rendement. Les sarclages précoces et réguliers couplés avec les traitements insecticides permettent de réduire la pression parasitaire sur le cotonnier et d'assurer une meilleure protection phytosanitaire. Ces pratiques limitent l'attaque des capsules du cotonnier par les ravageurs et maladies susceptibles de les endommager et de dégrader la qualité du coton-graine. Pour garantir une qualité optimale du coton-graine, il est recommandé d'appliquer au moins trois sarclages réguliers et cinq traitements insecticides (Voheyandé *et al.*, 2006).

Promotion de la récolte soignée par l'amélioration des techniques de récolte et post-récolte

Les OP ont un rôle important à jouer en matière de sensibilisation des producteurs sur les mesures visant l'amélioration de la qualité du coton-graine, et plus particulièrement pour les opérations de récolte et post-récolte (triage, séchage, stockage) déterminantes dans la qualité du coton. Elles doivent veiller à l'engagement des producteurs sur le respect de la qualité, à la mise en place d'un agent de classement du coton et à la formation des producteurs en techniques de récoltes et de conditionnement post-récolte, par les responsables des sociétés cotonnières. Les récoltes soignées ou sélectives (capsule bien floconnée, ouverte avec des carpelles bien sèches, etc.) et le triage du coton-graine permettent ainsi de séparer le coton-graine en trois catégories commercialisables : le coton blanc de 1^{er} choix ; le coton jaune de 2^e choix ; et le coton de 3^e choix. De même, avant la tenue du marché de coton, les producteurs procèdent individuellement au stockage, sous des hangars ou dans des cases, de leur coton par type de coton trié dans des bâches, au lieu de paniers, pour éviter l'intrusion des morceaux de paniers dans le coton-graine. En outre, lors du marché de coton, le regroupement, la pesée et le stockage du coton-graine sont réalisés collectivement au centre d'achat retenu, sous la surveillance des responsables d'OP pour éviter le mélange des types de coton-graine.

Pour la majorité des producteurs, la pratique de récolte sélective est contraignante en temps et en mobilisation de main-d'œuvre. Généralement, la période de récolte du coton coïncide avec celle des vivriers. Quand les producteurs décident de récolter en priorité les vivriers pour assurer leurs besoins alimentaires, le coton-graine est récolté tardivement et il se charge de poussière, de débris végétaux (feuilles de cotonnier et herbes sèches, etc.), voire est mouillé par les pluies précoces, etc., perdant ainsi de sa qualité si le triage n'est pas bien effectué (Kadéko-Tigagué *et al.*, 2008). Par ailleurs, au Cameroun, démotivés par le fait que le coton de 3^e qualité n'est pas acheté, les producteurs estiment unanimement que 10 à 20 % de

leur production sont abandonnés (Folefack *et al.*, 2008). Ainsi, pour éviter une perte en quantité de coton-graine, ils préfèrent ne pas trier suffisamment leur coton et le vendre même en coton de 2^e choix que de perdre du temps à effectuer le triage. En Centrafrique, vu le différentiel de prix d'achat du coton-graine en fonction de la qualité, environ 85 % des producteurs réalisent le tri de leur production avant la commercialisation, avec une nette incidence sur la qualité du coton commercialisé (tableau II). Toutefois, ils estiment que les prix pratiqués restent en deçà des soins qu'ils apportent. Une étude plus approfondie pourra permettre de déterminer le niveau du sur-prix et des autres mesures incitatives pour que le producteur fasse plus d'efforts pour améliorer la qualité du coton-graine.

Tableau II. Evolution des volumes de coton commercialisés par catégories de qualité en Centrafrique.

Pays	Année	Qualité de coton-graine			Qualité de la fibre (catégorie)		
		1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	0 + 1	2 + 3	3 + 5
Centrafrique	1995-1996	28 671	2 062	1 604	89,28 %	0,09 %	10,63 %
	1997-1998	41 136	1 943	2 957	81,44 %	12,05 %	6,50 %
	1999-2000	17 212	1 930	2 173	79,85 %	10,93 %	9,22 %

Légende : 0+1 : fibre issue du coton-graine de 1^{er} choix ; 2+3 : fibre issue du coton-graine de 2^e choix ; 4+5 : fibre issue du coton-graine de 3^e choix

Source : Cellule coton, 2008.

Responsabilisation des OP dans le contrôle de la qualité du coton-graine

Les marchés autogérés (MAG) de commercialisation primaire du coton-graine, organisés par les sociétés cotonnières et les OP, sont au centre des préoccupations des sociétés cotonnières pour l'amélioration de la qualité du coton. Ces MAG sont directement gérés par les responsables des OP qui s'occupent du regroupement, de la pesée et du stockage du coton-graine au niveau du centre d'achat. Ils veillent également à la tenue des documents comptables relatifs à l'achat et l'évacuation du coton-graine à l'usine, ainsi qu'à la perception et la distribution des recettes.

Conformément aux contrats de partenariat liant les OP et les sociétés cotonnières, les OP et leur adhérents ont pour responsabilité de choisir l'emplacement et d'assurer l'accessibilité des marchés afin de faciliter le transport du coton-graine et l'approvisionnement en intrants des OP, d'aménager les aires de stockage selon les normes requises afin d'éviter le salissement et d'assurer la sécurité contre les incendies du coton stocké, d'organiser le regroupement, la pesée et le stockage du coton-graine au niveau du centre d'achat, d'assurer le gardiennage du coton stocké, de veiller au chargement du coton dans les camions, etc. Au niveau de chaque centre d'achat, les producteurs stockent le coton et le chargent dans les camions en fonction de la qualité pour éviter le mélange et le déclassement du coton acheminé à l'usine. Les sociétés cotonnières remettent des primes aux OP dont les centres d'achat fournissent les meilleures qualités de coton. En Centrafrique, les producteurs attachent de l'importance au suivi de ces règles, car le déclassement du coton-graine d'un camion représente pour eux une perte importante de revenus. Au Cameroun par contre, les producteurs trouvant ces règles contraignantes et l'écart de prix faible entre les qualités, n'accordent pas trop d'intérêt à leur application. Certains producteurs proches des zones frontalières avec le Nigeria y vendent leur coton-graine où les règles de commercialisation sont moins exigeantes.

A la différence du Cameroun où le transport du coton-graine des centres d'achat à l'usine est assuré par les camions de la Sodécoton, en Centrafrique ce service est assuré par des transporteurs privés dont les camions affrétés sont peu appropriés au transport du coton, engendrant ainsi des retards dans la collecte et l'acheminement du coton-graine à l'usine et dans l'approvisionnement en intrants des OP, ce qui perturbe le plan prévisionnel de production de la nouvelle campagne. A l'usine, les opérations de classement du coton-graine sont réalisées par les responsables des sociétés cotonnières sans participation des représentants des OP qui vérifient seulement le tonnage du camion. En outre, il n'existe aucune instance de recours pour les OP en cas de désaccord sur la décision de déclassement de coton-graine. Ceci engendre souvent des mésententes entre les producteurs et les responsables des OP, et crée un climat de méfiance et de suspicion des membres des OP envers leurs responsables qui sont accusés d'arrangements avec les responsables des usines pour détourner une partie de leur revenu.

Les incitations négatives aux objectifs

Faible prix d'achat du coton-graine ne couvrant pas les coûts des intrants

Les producteurs estiment que les prix d'achat du coton-graine sont faibles, car ils ne couvrent pas les coûts des intrants en augmentation. En Centrafrique, le prix d'achat du coton-graine est passé de 170 à 150 F CFA/kg entre 1997 et 2006, alors que celui des engrais (NPK et urée confondus) est passé de 120 F CFA/kg en 1990/91 à 360 F CFA/kg en 2005/06. Au Cameroun, le prix d'achat du coton est passé de 193 à 172 F CFA/kg et celui des engrais de 230 F CFA/kg à 310 F CFA/kg. Cette hausse des prix d'intrants s'explique en partie par l'augmentation des prix des fournisseurs et des frais adjacents.

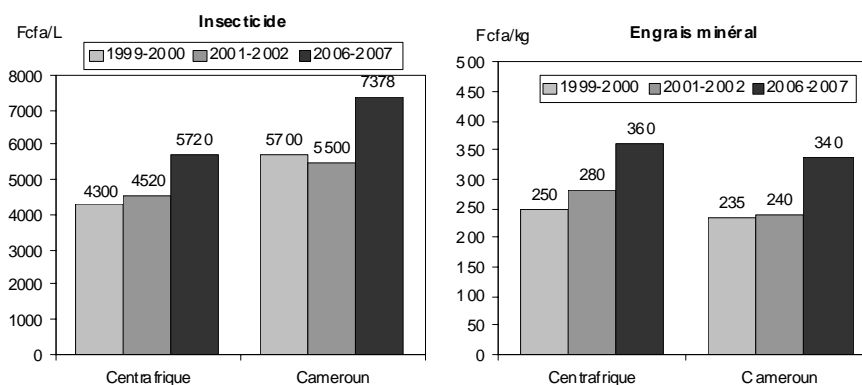


Figure 1. Evolution des prix des intrants de coton en Centrafrique et au Cameroun.

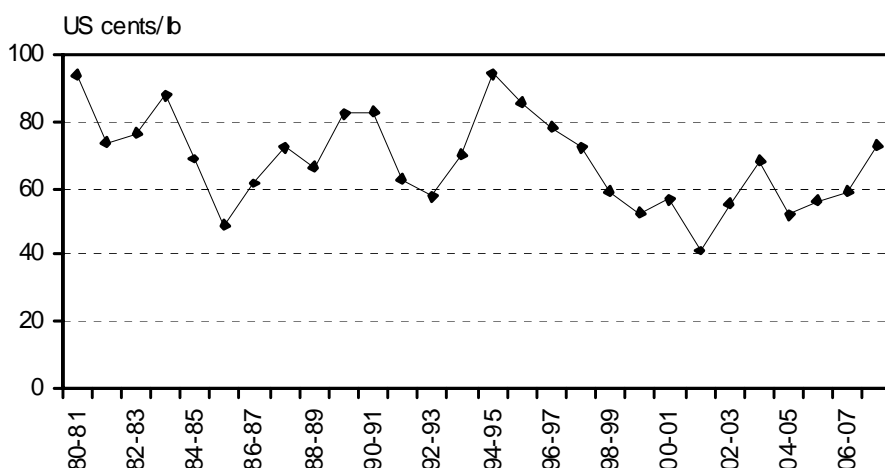


Figure 2. Evolution du prix de coton-fibre selon l'Indice A Cotton Outlook (US cent/lb).

Retard dans le ramassage du coton-graine et l'approvisionnement en intrants des OP

Avec la crise, les sociétés cotonnières sont confrontées à des difficultés financières pour renouveler leur parc automobile, payer à temps les producteurs, ramasser et évacuer le coton-graine stocké par les OP. Cela est davantage accentué en Centrafrique, où la société cotonnière, suite au pillage de son parc automobile lors des événements d'octobre 2002 à mars 2003, a recours aux privés pour transporter le coton-graine des centres d'achat à l'usine.

Paiement tardif du coton-graine aux producteurs

Les producteurs se plaignent également du retard (plus d'un mois) pour le paiement de leur coton-graine évacué à l'usine. Ce retard perturbe leur plan de trésorerie, rend difficile la réalisation de nouveaux investissements prévus et se répercute négativement sur leur revenu. Il accentue leur mécontentement voire leur méfiance vis-à-vis des sociétés cotonnières, et influence leur intention de continuer à produire le coton.

Remise en cause des règles d'incitation à l'amélioration de la qualité du coton-graine par les producteurs

La restructuration des filières cotonnières était motivée par le rétablissement des équilibres financiers à court terme (ajustement des coûts de revient, fixation des prix d'achat planchers garantis, etc.), fondée sur le désengagement des Etats et la promotion des OP et subordonnée à des changements de règles de contractualisation entre les différents acteurs (producteurs, OP, sociétés cotonnières, transporteurs, etc.) (Hugon, 1994). Les sociétés cotonnières se sont recentrées sur certaines activités, les autres ont été reprises par les OP (approvisionnement en intrants, commercialisation), les privés (transporteurs, fournisseurs d'intrants, etc.).

L'objectif visé par les sociétés cotonnières est d'établir un partenariat institutionnel afin de réduire les incertitudes inhérentes dans leurs interactions (sociales, économiques ou politiques) et vaincre les défaillances du marché dues à la présence des risques et l'asymétrie d'information. En effet, cette relation devrait faciliter la transition vers la libéralisation ou la privatisation des filières cotonnières qui passe par un renforcement des capacités institutionnelles de tous les acteurs.

Toutefois, la mise en œuvre de ce processus souffre de manquements entraînant des mécontentements entre les sociétés cotonnières et les producteurs. Les OP estiment que les sociétés cotonnières ne respectent pas toujours leurs engagements, en particulier le manque de concertation pour la fixation des prix des intrants et d'achat du coton-graine, le non respect de la période de commercialisation du coton-graine, le retard dans la collecte du coton stocké dans les centres d'achat, le retard de paiement du coton évacué, etc. En outre, les producteurs considèrent que leurs OP n'assurent pas correctement leurs rôles (défense d'intérêts, facilitation d'accès aux intrants, information et formation) et pensent que leurs représentants détournent les fonds des OP. Ces constats amènent donc les producteurs à demander une remise en cause du système.

Quelles sont les propositions d'actions à considérer ?

Globalement, les filières cotonnières d'Afrique centrale contribuent à l'offre d'emplois et de revenus aux ruraux, la modernisation des exploitations agricoles, l'accès aux crédits, aux recettes d'exportations, etc. En vue, d'améliorer la productivité et la compétitivité de ces filières, les sociétés cotonnières visent l'amélioration de la qualité du coton-graine des producteurs à l'aide de mesures incitatives qui apparaissent insuffisantes. Des actions complémentaires sont proposées.

La facilitation d'accès aux intrants

La libéralisation du segment approvisionnement en intrants agricoles des filières cotonnières d'Afrique centrale, est concomitante d'une augmentation de leurs prix et d'une réduction voire une suppression des subventions. Ainsi, pour faciliter l'accès aux intrants, les propositions concerneraient la mise en place ou le maintien d'un mécanisme d'octroi de crédit de campagne, la suppression ou la déduction de la taxe sur la valeur ajoutée sur les engrais et insecticides et leur transport afin de réduire leur coût, la subvention des intrants par les Etats, conformément aux recommandations du Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine tenu à Abuja, Nigeria, le 13 juin 2006. Aussi, l'utilisation de la fumure organique, les techniques culturales alternatives (système sous couvert végétal) visant l'amélioration de la fertilité des sols, la lutte intégrée, le contrôle phytosanitaire sur seuil, etc., méritent d'être plus développées. Ces mesures permettront, non seulement, d'inciter les agriculteurs à accroître la production, mais aussi, de garantir une qualité optimale du coton-graine.

La mise en place d'un fonds de soutien au prix d'achat du coton-graine

Ce fonds, visant à garantir un prix d'achat au producteur incitatif, permettrait de minimiser les effets d'instabilité des prix au producteur. Son financement proviendrait des éventuelles marges dégagées par les filières cotonnières, de fonds nationaux de développement, de fonds d'aide internationale et d'aide d'urgence à la filière conformément à l'Initiative coton de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il semble également souhaitable de pratiquer une stabilisation flexible des prix aux producteurs : prix minimum lié aux cours mondiaux couvrant la rémunération des intrants et du travail investi avec possibilité de ristourne si les prix mondiaux croissent (Hugon, 2005). Ce fonds permettrait également de renforcer les capacités infrastructurelles des sociétés cotonnières afin d'éviter les retards dans la collecte de coton-graine et dans l'approvisionnement en intrants des OP.

L'appui-conseil aux exploitations agricoles

L'accompagnement des producteurs pour s'adapter à cette mutation au sein des filières cotonnières est indispensable afin de réduire les risques techniques et économiques sur l'agriculture et les populations rurales. Outre les mesures financières d'appui à ces filières (subventions, crédits, soutien des prix, etc.), l'accompagnement consistera à renforcer les capacités des producteurs (formation et conseil). Des démarches de conseil à l'exploitation familiale (CEF) visant à développer la réflexion et à faire évoluer les représentations des agriculteurs, ainsi que les relations entre les conseillers, les producteurs et les chercheurs vers des rapports plus équilibrés avec le partage de connaissances (Djamen *et al.*, 2003) sont à privilégier. Cet appui renforcera l'efficacité des méthodes de vulgarisation sectorielles en vigueur, et mettra un accent particulier sur les méthodes et outils de gestion de la qualité de coton, en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité de ces filières.

Le renforcement des capacités des groupements et organisations faitières pour leur meilleure professionnalisation

Les OP ont besoin de formation et d'appui, de ressources humaines et d'un système de financement durable pour remplir leurs missions. Restant toujours primaires et locales, les OP d'Afrique centrale n'ont pas beaucoup évolué vers une professionnalisation plus élaborée telle qu'en Afrique de l'Ouest (Mercoiret *et al.*, 2008). Les actions pour renforcer leurs capacités consisteraient à les doter d'outils économiques et de gestion nécessaires pour la défense de leurs intérêts, allant de la défense des prix du coton jusqu'à la prise en main d'un segment au sein des filières, notamment la création de coopérative d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles, la mise en place d'une mutuelle de fonds de soutien et d'assurance des prix du coton-graine en période de crise, la constitution d'un fonds d'investissements pour l'achat des actions en cas de privatisation de la filière.

Conclusion

La dégradation de l'environnement des filières cotonnières d'Afrique centrale pose les questions de leur maintien et de leur compétitivité. Pour ce faire, les sociétés cotonnières appuyées par leur Etat misent entre autres sur l'amélioration de la qualité de la fibre du coton à l'aide d'incitations économiques aux producteurs. Toutefois, les résultats de l'application de ces incitations sont mitigés, les producteurs estimant que certains mécanismes, règles et pratiques (récolte sélective, faible prix d'achat du coton, coût élevé des intrants, paiement tardif du coton) constituent des incitations négatives à produire du coton de qualité. En conséquence, certains ont abandonné la culture.

Vu l'importance économique des filières cotonnières d'Afrique centrale, cette communication propose, en plus des incitations analysées, des axes d'orientation (accès aux intrants, subventions, appui-conseil, renforcement des capacités des producteurs) devant permettre d'assurer leur durabilité et d'améliorer leur compétitivité, et de renforcer ce dispositif par un cadre de concertation permanente entre les acteurs. Par ailleurs, le rôle et la place des Etats dans ce processus doivent être sérieusement considérés.

Remerciements

Les auteurs remercient le Prasac, l'Institut centrafricain de recherche agricole (ICRA), l'Université de Bangui et l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD) pour la mise à disposition des ressources nécessaires à la réalisation du travail à la base de cette communication.

Références bibliographiques

DJAMEN NANA P., DJONNEWA A., HAVARD M., LEGILE A., 2003. Former et conseiller les agriculteurs du Nord-Cameroun pour renforcer leurs capacités de prise de décision. Cahiers Agricultures, 12 (4) : 241-245.

ESTUR G., 2006. Le marché mondial du coton : évolution et perspectives. Cahiers Agricultures, 15 (1) : 9-16.

FOLEFACK D.P., KLASSOU C., ENAM J., 2008. Ajustements des prix à la crise cotonnière au Cameroun. Facteurs et conséquences des adaptations des paysans. Actes de la Conférence internationale de

recherche sur le coton « Justifications et évolutions des politiques cotonnières » organisée par ISSCRI/CIRAD, 13-17 mai 2008, Montpellier, France, 16 p.

HUGON P., 2002. L'agriculture en Afrique sub-saharienne : enjeux et perspectives. *Oléagineux, Corps Gras, Lipides*. 9 (6) : 409-415.

HUGON P., 2005. Les filières cotonnières africaines au regard des enjeux nationaux et internationaux. *Notes et Etudes Economiques* 23 : 87-112.

HUGON P., 1994. Instabilité et organisation des filières coton en Afrique. *Economie rurale*, 224 : 39-44.

KADEKOY-TIGAGUE D., FOLEFACK D.P., DJONDANG K., 2008. Les réformes institutionnelles au sein des filières cotonnières d'Afrique centrale : impacts sur le segment approvisionnement en intrants des producteurs. Actes de la Conférence internationale de recherche sur le coton « Justifications et évolutions des politiques cotonnières » organisée par ISSCRI/CIRAD, 13-17 mai 2008, Montpellier, France, 16 p.

KADEKOY-TIGAGUE D., 2007. Le rôle du coton et des exploitations agricoles en Afrique centrale et en particulier en République centrafricaine : une approche par la multifonctionnalité de l'agriculture. Communication présentée au séminaire du LAS, le 20 décembre 2007, 16 p.

KOSSOUMNA LIBA'A N., HAVARD M., 2006. Mutations de la filière cotonnière dans les provinces septentrionales du Cameroun. Perception et stratégies paysannes. *Cahiers de Géographie du Québec*, 50 (139) : 65-82.

MERCOIRET M.R., BA C.O., GOUDIABY B., BOSC P.M., 2008. Une ancienne société rizicole du Sénégal entre marchés et solidarités socio-familiales. *In* Groupe Polanyi (coord.), *La multifonctionnalité de l'agriculture : une dialectique entre marché et identité*, Editions Quae, 2008, Versailles, France, p. 213-249.

MBETID-BESSANE E., HAVARD M., DJONDANG K., 2006. Evolution des pratiques de gestion dans les exploitations agricoles familiales des savanes cotonnières d'Afrique centrale. *Cahiers Agriculture*, 15 (6) : 555-561.

MBETID-BESSANE E., GAFSI M., 2003. Stratégies des exploitations cotonnières et libéralisation de la filière. *Cahier Agricultures*, 12 (4) : 253-60.

VOPEYANDE M.B., KADEKOY-TIGAGUE D., KAFARA J.M., 2006. Innovation paysanne et amélioration des itinéraires techniques dans les savanes cotonnières de Centrafrique. *Revue Scientifique du Tchad*, 8 (2) : 10-20.